

# Ateliers ACTIONS COLLECTIVES

N'hésitez pas à vous renseigner dans la Maison des solidarités la plus proche de chez vous pour connaître les actions collectives proposées

Art. L112-3 du 14 mars 2016 :

« La protection de l'enfance comprend des actions de prévention en faveur de l'enfant et de ses parents ».

Vous pouvez joindre les professionnels de la PMI pour tous renseignements ou inscription.

Ou vous renseigner auprès du service de PMI  
Pôle Solidarités humaines  
7 allées Mortarieu - BP 783  
82013 Montauban cedex  
Tel. : 05 63 21 42 85

Communication CD82 - 80 S. Durrort - Photo : Sutterstock - Juin 2024

## Le service de Protection Maternelle et Infantile

Un service de proximité du département  
GRATUIT ET OUVERT à TOUS



Pôle Solidarités humaines



## Les actions collectives initiées par la PMI ont pour objectifs de développer les compétences parentales, de favoriser l'ouverture vers l'extérieur et l'observation

Animées par les professionnels de la PMI et divers partenaires, ces actions collectives peuvent prendre la forme d'atelier de psychomotricité, de massages bébé, de communication gestuelle ou encore de découverte de la lecture...



## Soutien à la parentalité

Les professionnels du service PMI sont à votre disposition pour vous aider à créer autour de votre enfant une relation de confiance, de plaisir et d'amour.

